



Règlement Sportif Hopla Cup 2026 Tournoi U14



1.0 Les équipes

- 1.1 Les équipes doivent être composées de 7 joueurs minimum. Le jeu se déroule avec 7 joueurs (6 joueurs de champ + 1 gardien).
- 1.2 En 2026, les garçons et les filles né(e)s en 2012 et après peuvent participer à la Hopla Cup U14.
- 1.3 Un joueur ne peut jouer que dans une seule équipe.
- 1.4 Un joueur surclassé ne peut pas être inscrit sur 2 tournois différents.

2.0 Terrain de jeu

- 2.1 Le terrain de jeu sera de 25m x 20m, la profondeur de la piscine est de 1,80 m.
- 2.2 Les pénaltys sont tirés à 5m.
- 2.3 La **zone de but** sera délimitée longitudinalement par un plot situé à 2m de la ligne de but et latéralement par deux plots (ou flotteurs/boudins sur les lignes d'eau situés à 2m à l'extérieur de chaque poteaux). La zone des 6m sera délimitée par un plot d'une couleur différente.
- 2.4 Les dimensions des buts : 3m x 0,9m.
- 2.5 Les ballons utilisés seront de taille 4.

3.0 Durée du jeu

- 3.1 Chaque partie durera 2 périodes de 9 minutes chacune avec un intervalle de 2 min entre les périodes.
- 3.2 Le temps court continuellement et n'est arrêté qu'en cas de blessure ou d'incident technique.
- 3.3 La règle des 28 secondes ne s'applique pas.

- 3.4 L'arbitre peut décider que la possession du ballon doit être donnée à l'autre équipe s'il y a des signes évidents de perte de temps, spécialement dans la dernière minute du match (l'équipe reste dans sa moitié de terrain, l'équipe recule sans raison).
L'arbitre annoncera alors « 5 secondes » ; temps restant à l'équipe en possession du ballon pour shooter.
- 3.5 Chaque match débutera à l'heure programmée que les deux équipes soient présentes ou pas. En cas d'absence d'une des deux équipes, l'équipe présente gagne le match par forfait sur le score de 8-0. En cas d'absence des deux équipes, les deux équipes perdent par forfait sur le score de 8-0.

4.0 Règles

- 4.1 Un joueur auteur de 3 fautes personnelles ne peut pas reprendre le jeu, il enlève son bonnet prend place sur le banc des remplaçants.
- 4.2 Les joueurs brutaux, irrespectueux ou aillant une conduite contraire à l'esprit du jeu seront exclus définitivement du match avec remplacement (ils feront l'objet d'une suspension automatique pour le match suivant). De plus une disqualification pour plusieurs matchs voire l'ensemble du tournoi est possible selon la gravité de ses actes après analyse par la commission de discipline.
- 4.3 Un joueur exclu temporairement doit rejoindre la zone d'exclusion et émerger visiblement dans celle-ci. Dès lors il peut immédiatement revenir en jeu.
- 4.4 À tout moment de la partie, un joueur de champ peut être remplacé en quittant le terrain de jeu par la zone d'exclusion. Le remplaçant peut entrer dans le champ de jeu après avoir visiblement émergé dans la zone d'exclusion et avoir taper dans la main du joueur sortant a dès que celui-ci a également rejoint la zone.
- 4.5 Seul le gardien a le droit de tenir la balle à deux mains dans sa zone des 6m.
- 4.6 Le gardien est autorisé à dépasser le milieu du terrain. En dehors de la zone des 6 m, le gardien est soumis aux mêmes règles qu'un joueur de champ.
- 4.7 Si le gardien touche la balle et qu'elle sort du champ de jeu ; -en arrière de la ligne de but, il y a corner, -latéralement au champ de jeu une remise en jeu est accordée à l'équipe adverse.
- 4.8 Si la faute a lieu dans les 6 mètres : a.) deux joueurs de la même équipe doivent avoir touché intentionnellement le ballon avant de pouvoir tirer au but ou b.) pour un joueur qui a visiblement remis le ballon en jeu à l'INTERIEUR des 6 mètres et nage au-delà des 6 mètres avant de tirer

au but (*il est également autorisé à ré-entrer dans les 6 mètres pour tirer !*).

Si la faute a eu lieu en-dehors des 6 mètres, l'arbitre lèvera le bras, le joueur pourra alors tirer directement au but.

- 4.9 Si un attaquant en possession du ballon (dans l'eau ou dans sa main) se trouve face au but dans la zone des 6 mètres sans adversaire devant lui et qu'un défenseur le gêne par derrière, un penalty sera accordé à l'attaquant.
- 4.10 Le gardien de but peut être remplacé seulement aux étapes suivantes du jeu :
 - 4.10.1 *Après qu'un but ait été marqué,*
 - 4.10.2 *Pendant l'intervalle entre les périodes de jeu,*
 - 4.10.3 *En cas d'interruption du match par l'arbitre en cas de blessure.*
- 4.11 L'entraîneur est autorisé à se déplacer jusqu'à son plot des 6m uniquement quand son équipe est en possession du ballon. En défense il se tient assis ou debout à côté de son banc.
- 4.12 Dans tous les autres cas, il convient d'appliquer les règles générales de water-polo de la Fédération Française de Natation.

5.0 Points

- 5.1 L'équipe gagnante se verra attribuer 3 points.
- 5.2 En cas d'égalité, 1 point sera attribué à chaque équipe.
- 5.3 L'équipe perdante recevra 0 point.
- 5.4 Dans le cas où deux équipes ou plus ont les mêmes points après les matchs de la phase préliminaire, les critères suivants seront appliqués pour déterminer la position finale des équipes :
 - a. *Résultat du match entre les équipes avec des points égaux.*
 - b. *Meilleure différence de buts sur les matchs entre les équipes aillant le même nombre de points.*
 - c. *Plus grand nombre de buts marqués sur les matchs entre les équipes aillant le même nombre de points*
 - d. *Meilleure différence de buts sur l'ensemble des matchs du groupe*
 - e. *Plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des matchs du groupe*
 - f. *Pile ou face*

- 5.5 Lors de la phase finale du tournoi, en cas d'égalité, les équipes seront départagées par une série de 3 tirs au but. Si, à la fin de cette phase il y a toujours égalité, chaque équipe tirera alternativement un penalty (avec les 3 mêmes tireurs qu'au départ) jusqu'à la victoire de l'une des deux. Les joueurs tireront dans le même ordre que lors de la première série de tirs au but.
L'équipe portant les bonnets blancs commencera à tirer en premier.

6.0 Arbitres

- 6.1 Un arbitre par match (deux sont toutefois possibles selon les circonstances).
- 6.2 Deux personnes à la table de marque pour garantir le respect des règles du jeu, noter le score et aussi pour contrôler si les entrées et les sorties se font dans les règles, noter l'exclusion des joueurs et la troisième faute personnelle.
- 6.3 Un chronométrateur par bassin lors des matchs de poule ou de classement.

7.0 Divers

- 7.1 Seuls 1 entraîneur et 1 assistant peuvent s'asseoir sur le banc.
- 7.2 L'entraîneur ne doit jamais gêner la fonction de l'arbitre.
- 7.3 L'entraîneur est là pour coacher et non pas hurler après ses joueurs ou arbitrer. Un tel comportement répété fera l'objet d'un carton jaune puis rouge s'il devait se poursuivre.
- 7.4 L'assistant n'est pas autorisé à se déplacer, même lorsque l'entraîneur principal a été exclu.
- 7.5 Pendant le tournoi, l'entraîneur, son assistant et les joueurs seront obligés de porter l'accréditation fournie par les organisateurs. Les membres d'une même équipe porteront si possible une tenue identique.
- 7.6 L'entraîneur ou son assistant sera automatiquement expulsé en cas de protestation pendant un match et suspendu automatiquement pour le match suivant. Une sanction plus dure reste possible et sera prise par le comité d'organisation du tournoi.
- 7.7 Un carton rouge entraînera une suspension automatique pour le match suivant.
- 7.8 Tout débordement des entraîneurs ou supporters dans les tribunes rendant difficile le bon déroulement du jeu autorisera l'arbitre à suspendre le jeu temporairement. En cas de récidive, le jeu se terminera et une défaite de 5-0 sera affectée à l'équipe dont les supporters ou officiels sont considérés comme responsables de l'incident (commission

- de discipline du tournoi).
- 7.9 Dans le cas où les débordements impliquent les deux équipes ou même le public des deux équipes, chaque équipe se verra attribuer une défaite sur le score de 8-0 (commission de discipline du tournoi).
- 7.10 Toutes les questions non prévues par le présent règlement sont régies par les règles générales définies en premier lieu par la FFN (1) et ensuite si besoin par World Aquatics (2).
- 7.11 Composition de la commission de discipline :
- 7.11.1 Le président du Mulhouse Water-Polo (ou son représentant membre du comité directeur).
- 7.11.2 L'arbitre du match.
- 7.11.3 Superviseur de l'arbitre du match si superviseur il y a.
- 7.11.4 Un membre du comité d'organisation de la Hopla Cup.
- 7.11.5 Toute personne requise par le président du MWP.

~FIN~